

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le 15<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2020-2031.**

**Rapport de M. Denis Ruyschaert.**

Cet objet a été renvoyé à la commission des finances (CF) et aux commissions spécialisées par le Conseil municipal lors de la séance du 10 septembre 2019. La CF l'a étudié lors de ses séances du 1<sup>er</sup> octobre 2019 sous la présidence de M<sup>me</sup> Anne Carron et du 5 avril 2022 sous la présidence de M<sup>me</sup> Brigitte Studer. Les notes de séances ont été prises par M. Jairo Jimenay et M<sup>me</sup> Jade Perez, que le rapporteur remercie chaleureusement pour l'excellente qualité de leur travail.

Le 14<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2019-2030 a été renvoyé par le Conseil municipal à la plénière du 2 octobre 2018 à la CF et aux commissions spécialisées.

Le 16<sup>e</sup> PFI 2021-2032 renvoyé par le Conseil municipal à la plénière du 24 novembre 2020 à la CF et aux commissions spécialisées.

Le 17<sup>e</sup> PFI 2022-2033 a été renvoyé à la séance du 25 janvier 2022 à la CF et aux commissions spécialisées.

Ces quatre plans ont été discutés lors de la séance de CF du 5 avril 2022.

Initialement, M. Sormanni avait été désigné rapporteur du 15<sup>e</sup> PFI. Il avait aussi été désigné rapporteur général du budget 2020. En outre, ce 15<sup>e</sup> PFI a été spécifiquement discuté le 1<sup>er</sup> octobre 2019 en CF. En mars 2023, la CF a décidé de changer de rapporteur, à savoir de désigner M. Ruyschaert à la place de M. Sormanni. Cela a permis d'avoir un rapport consolidé lié sur les quatre PFI.

Cela étant, dans les discussions ci-dessous, les 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> PFI sont traités ensemble, avec un accent sur le 17<sup>e</sup> PFI qui est le plus à jour.

**Résumé**

Les PFI présentent les investissements de la Ville de Genève sur les douze années à venir. A l'aune de l'urgence climatique et du retard pris par la Ville de Genève sur l'assainissement énergétique de ses bâtiments, les PFI sont aussi intimement liés au processus de rénovation à moyen terme des bâtiments propriétés de la Ville de Genève. En ce sens, les discussions sur les quatre PFI ont été liés à celle sur le projet de délibération PRD-257, «Accélérer la transition écologique: pour la neutralité carbone des bâtiments propriété de la Ville de Genève en 2030».

Les PFI 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> PFI ont été traités ensemble, avec un accent sur le 17<sup>e</sup> PFI qui est le plus à jour. Pour le 17<sup>e</sup> PFI, 248 000 000 de francs pour de

nouveaux projets ont été rentrés dans le circuit. Le 18<sup>e</sup> PFI sera structuré différemment car il structurera les travaux à faire en tenant compte de l'urgence climatique à l'aide de critères complémentaires et ce qui n'est plus d'actualité sera supprimé.

Le PFI est un outil de pilotage qui permet de donner une direction aux investissements, d'inscrire les objets avec les coûts estimés et de les planifier. La moitié des projets figurant dans le PFI concerne le patrimoine bâti, c'est-à-dire les bâtiments du patrimoine administratif et financier. L'autre partie concerne les aménagements. Entre 10 et 15% des projets portent sur des biens mobiliers nécessaires au fonctionnement de l'administration.

L'analyse montre que l'entretien des bâtiments est «le parent pauvre» de la construction. Les montants à disposition pour entretenir le parc immobilier de la Ville sont insuffisants. Il faut à la fois rattraper le retard dans cet entretien, développer un plan d'entretien pour que cela devienne routinier, prédictible, planifié, et s'occuper de la transition énergétique.

Comme collectivité publique, la Ville ne peut pas faire de réserves de travaux comme le font les propriétaires privés en respectant la loi. Elle doit chaque fois demander des crédits d'investissements au Conseil municipal.

La Ville ne dispose pas de leviers légaux, notamment grâce au PFI, pour inciter les privés à rénover leurs bâtiments dans le but d'une transition énergétique. En revanche, l'Etat a des programmes, sous forme de subventions, pour inciter les privés. L'unique levier est le danger, car s'il est constaté il doit être signalé.

Les commissaires ont remercié les intervenants pour la clarté des informations reçues, ils ont approuvé le PFI en tant qu'outil pour obtenir les réductions de consommations énergétiques et atteindre la réduction de 60% de la production de gaz à effet de serre d'ici 2030 en se concentrant sur les immeubles les plus énergivores. Ils se sont inquiétés tout de même de voir que la jauge à 180 millions de francs est loin d'être remplie, avec juste la moitié utilisée, même si différents retards sont compréhensibles (p. ex. coronavirus, timing des projets, capacité des entreprises, recours).

### **Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019 – 15<sup>e</sup> PFI**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de ses collaborateurs, en présence de M. Morten Gisselbaek, président de la commission des travaux et des constructions (CTC), et de M. Olivier Gurtner, rapporteur*

M. Pagani présente le 15<sup>e</sup> PFI. Il y a les crédits votés, les crédits déposés, les recettes prévues en page 12 ainsi que des marges pour les nouveaux projets actifs.

Les commissaires verront que les marges sont plus importantes que l'année précédente puisque la majorité des projets, qui ont été présentés en préambule du point précédent, ont bien avancé ou sont terminés. La répartition entre les différentes politiques publiques qui sont menées a déjà été discutée et le gros est alloué à l'aménagement du domaine public.

Les crédits sont en page 13. A propos du sport, de la culture et du loisir, le magistrat signale que la proportion allouée à la culture a diminué, ce qui était l'objectif du Conseil administratif.

M. Gurtner précise qu'au niveau de la culture les chiffres passent de 140 millions de francs d'investissements en 2010 à 130 millions de francs en 2020 et le sport augmente de 46 millions à 143 millions de francs sur la même période.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire demande si les chiffres qui viennent d'être donnés sont des crédits votés en une année.

M. Gurtner répond que ce sont des crédits cumulés.

Un commissaire demande à propos du tableau de la page 12 sur les nouveaux projets actifs si le zéro indique qu'il y a déjà un engagement pour les 140 millions de francs.

M<sup>me</sup> Charollais répond qu'il y a un coefficient de réalisation, car il y a toujours un nombre de projets qui sont planifiés et qui n'avancent pas tout à fait selon le rythme désiré ou qui ne parviennent pas à bout touchant. Le coefficient augmente lorsque les projets sont prévus longtemps à l'avance. C'est pour cette raison que les 140 millions de francs descendent à 133 millions de francs, ce que montre le graphique du dessous avec les projets votés en bleu et les projets déposés en vert. Il est visible que la somme des bleus, qui sont une réalité effective, et ceux qui sont déposés auprès du Conseil municipal, assemblent déjà l'entier du volume annuel pour la première année. Plus le temps avance, plus le volume descend, ce qui laisse une marge pour mettre des nouveaux projets en pipeline.

Un commissaire demande si cela signifie que le département suppose qu'il y aura 140 millions de francs d'investissements en 2020.

M<sup>me</sup> Charollais le confirme, en ajoutant qu'il faut encore déduire une part pour arriver aux 133 millions de francs qui se trouvent en bas de page et qui est la prévision de dépense pour 2020.

M. Pagani souhaite rompre une lance en se référant à la page 7, à propos des crédits votés entre 2004 et 2018. En 2015, des crédits à hauteur de 315 millions de francs avaient été votés. Or, il y a une différence entre les crédits votés par le

Conseil municipal et le fait que le département ouvre des chantiers pour faire en sorte que la masse ne dépasse pas 130 millions de francs, même si cela arrive parfois. Ce n'est pas parce qu'un crédit est voté que la somme sera obligatoirement dépensée dans sa totalité. L'obtention des autorisations de construire, la mobilisation des entreprises, la prise de décision d'engager les travaux... il y a toute une série de paramètres qui imposent un ralentissement. En ce moment, par exemple, le mauvais temps empêche de poser du phonoabsorbant. Tout cela aide à maîtriser les dépenses, même si certains gros projets imposent quelques dépassements.

La présidente propose d'avancer page par page et que les commissaires l'interrompent lorsqu'ils ont des questions.

#### *Page 41*

M. Pagani profite de l'absence de questions pour donner la parole à M. Mermillod pour qu'il explique comment les coûts sont maîtrisés pour arriver à rester dans la limite des 130 millions et montrer que la commission des investissements (COMIN) est capable de gérer et de contrôler l'activité des investissements.

M. Mermillod explique qu'il y a toujours 200 à 250 crédits ouverts dans les projets d'investissement en cours, dont 10 à 20 gros projets qui génèrent 80 à 90% des dépenses. L'expérience du département indique que l'action sur les gros chantiers est ce qu'il y a de plus efficace pour maîtriser les dépenses d'investissement. En 2018 par exemple, 22 projets ont généré 130 millions de francs de dépenses et actuellement le chantier des Minoteries tourne avec 20 millions de francs par année. Cela explique que le département se concentre essentiellement sur les grands projets afin de respecter au mieux la limite des investissements qui lui est donnée.

M. Pagani compare la situation aux Chemins de fer fédéraux (CFF) qui ne peuvent pas dépenser plus de 200 millions de francs par région et par année. Il y a différentes entreprises à mobiliser et toute une série de contraintes qui imposent de devoir être flexible au niveau des plannings.

Une commissaire demande comment avance le chantier de l'école des Pâquis, car le personnel enseignant semble se plaindre des conditions qu'imposent les travaux, notamment des malfaçons, des inondations, etc.

M<sup>me</sup> Charollais n'a pas d'informations à ce sujet, mis à part qu'une infiltration d'eau lui a été rapportée dans la partie qui n'a pas encore été rénovée. Elle propose de transmettre une réponse plus détaillée par écrit.

M. Pagani avait demandé des explications sur ces problématiques et propose de les transmettre également à la commission.

*Page 44*

Un commissaire souhaite savoir si les investissements sur le site d'Artamis un terminés, si les sous-sols servant à l'entrepôt d'œuvres d'art sont également terminés et si les œuvres doivent être transférées.

M. Pagani explique qu'il existe un problème récemment identifié dans les dépôts: posée sur la dalle se trouve une chape qui bouge, ce qui crée des problèmes de fissurations. Il y aussi quelques soucis d'humidité dans certains secteurs. Une expertise est en cours pour étudier les anomalies de ventilation, de fonctionnement du bâtiment et de déplacements de la chape. Tant que les résultats des expertises ne sont pas disponibles et que les solutions et technologies à mettre en place ne sont pas connues, certaines œuvres ne pourront pas être déplacées.

Un commissaire demande si ces œuvres sont actuellement au MAH.

M. Mermillod répond que les œuvres d'art concernent plusieurs musées. Il s'agit d'un programme géré par le département des affaires culturelles. Probablement que M. Kanaan pourra mieux répondre aux questions de la commission à ce sujet.

Un commissaire demande la raison d'un changement à propos du 113, route de Vernier, où 13,5 millions de francs étaient prévus pour des constructions. Le projet semble avoir été abandonné.

M. Pagani confirme que le projet a été abandonné. Son objectif était d'avoir 26 appartements bon marché créés sur ce terrain. Le problème est que sur cette partie, un terrain important appartient à des promoteurs et un terrain moins important, de 370 m<sup>2</sup>, appartient à la Ville. Il fallait alors avoir l'autorisation de construire, qui finit le 6 novembre, et racheter le terrain. Ce travail devait coûter 1,6 million de francs. Or la CF a préféré vendre le terrain de 370 m<sup>2</sup>. Le magistrat est allé plaider cette décision auprès des promoteurs et en a obtenu 1 million de francs, ce qui semblait être une bonne affaire. Le magistrat a ensuite essayé de réconcilier les différents partis (certains souhaitaient que le projet appartienne à la Ville et d'autres préféraient les promoteurs) avec un amendement proposant un droit de préemption pour racheter l'immeuble construit, ce qui n'a pas fonctionné. Dès lors, en partant du principe que ces 12 millions de francs ne seraient pas votés, M. Pagani a retiré la somme du PFI.

*Page 45*

Un commissaire passe aux affaires culturelles et au problème avec la machinerie du Grand Théâtre, car des investissements seront nécessaires pour effectuer des réparations qui semblent relativement urgentes. Il demande si quelque chose est prévu à cet effet dans le PFI et si le planning pour ces réparations est déjà défini.

M. Pagani répond que 3 millions de francs sont prévus dans le PFI mais qu'il y a une double problématique. Tout ce qui se trouve sous la scène fonctionnait très bien et rien n'a été prévu pour effectuer des réparations à ce niveau dans le budget. Ensuite, il conteste ceux qui parlent d'un problème dans la machinerie. Un expert indépendant a été engagé et doit rendre un rapport dans un mois. Le seul incident qui a eu lieu est un poisson qui a été bloqué en l'air pendant cinq minutes. Le magistrat dit qu'il n'y a pas de problèmes de fonctionnement. D'ailleurs, l'entreprise Bosch-Rexroth a remis l'ensemble de la machinerie à la Ville et a certifié que tout fonctionnait et que la sécurité était garantie.

Par la suite, une stratégie a été mise en place pour ne pas avoir besoin d'arrêter le Grand Théâtre pendant trois mois si des réparations étaient nécessaires. Pour le moment, tout est en attente du rapport de l'expert, car M. Pagani ne souhaite pas dépendre exclusivement de l'avis de Bosch-Rexroth qui serait la seule entreprise en Europe capable d'entretenir cette machinerie. Le magistrat entend peut-être dénoncer le contrat annuellement renouvelable qui lie Bosch-Rexroth à la Ville pour entretenir cette machinerie et relancer le marché et les travaux qui se sont déroulés durant trois ans.

En ce qui concerne les travaux qui prennent place tout autour du Grand Théâtre, M. Pagani est en mesure d'annoncer qu'il y aura un dépassement. Ce dépassement ne peut être évalué exactement pour le moment. Son département ayant de la peine à faire entrer les factures des entreprises, cela empêche d'avoir une vue d'ensemble précise.

Un commissaire estime que le montant prévu de 3 millions de francs sera insuffisant.

M. Pagani propose à M. Sormanni de rajouter des fonds à cet effet dans le PFI s'il juge que c'est important.

### *Page 63*

Un commissaire n'a rien vu à propos de la gare Cornavin et demande si quelque chose est prévu.

M<sup>me</sup> Charollais répond que 100 millions de francs ont été votés dans la contribution de la Ville au projet ferroviaire ainsi qu'un crédit d'étude pour l'aménagement. Il y a une ligne d'aménagement de 4 ou 5 millions de francs dans les projets futurs.

M. Mermillod précise qu'elle se trouve en page 67. La phase d'études préliminaires est presque terminée et une proposition d'étude en vue de réaliser des travaux devrait être présentée au Conseil municipal prochainement. Les documents sont quasi finalisés et devraient être disponibles à la fin de l'année.

Un commissaire regrette qu'il n'y ait pas de vision d'ensemble dans des projets d'étude comme pour la gare Cornavin.

M<sup>me</sup> Charollais explique que le département s'efforce de faire aussi peu de travaux au compte-goutte que possible. Le projet de la gare des Eaux-Vives avait plusieurs enjeux: les contributions financières des différents projets d'espaces publics, le PLQ et les constructions de bâtiments. Au niveau de la gare Cornavin, il ne s'agit pas d'une stratégie de développement ou de construction particulière par la Ville, mais d'une stratégie d'aménagement des espaces publics et la logique est de venir avec les trois volets de toutes les études d'aménagements en une seule fois. Viendront ensuite les crédits de travaux, qui sont séquencés en fonction des trois secteurs d'étude:

- un pour la place même;
- un pour des travaux pour le secteur de Monbrillant, qui ne peut se faire qu'après la gare;
- un pour le parking.

Ces crédits devraient couvrir l'ensemble des financements requis pour les travaux des quinze prochaines années sur le secteur.

Un commissaire demande si les travaux se feront sur une durée de quinze à vingt ans.

M<sup>me</sup> Charollais le confirme et explique qu'il y aura une phase de travaux d'aménagements avant 2024, suivie d'une pause pendant les travaux d'extension ferroviaire suivie d'une autre phase de travaux après la fin des travaux d'extension ferroviaire.

## *Page 72*

Un commissaire s'interroge, concernant la rubrique «industrie, artisanat et commerce», à propos de l'absence des petits projets de transformation de locaux dans la zone industrielle des Charmilles. Par exemple, un des projets est une cafétéria. Il demande si le département n'a pas été sollicité pour prévoir des travaux d'aménagement et de rénovation de locaux existants.

M. Pagani répond qu'à sa connaissance le bâtiment où le Moulin à danses (MàD) se trouve sera loué provisoirement à des gens qui font des expositions à la Biennale de Venise. Différentes associations vont investir les lieux dans le bâtiment des pompiers. Le tout ne nécessite que des petits investissements, car il ne s'agit que de mises à niveau ou de mises en sécurité. Pour le moment, il n'a pas connaissance des différents travaux mentionnés par le commissaire.

M<sup>me</sup> Charollais ajoute que, dans la limite de ce qu'elle a entendu, le principe général, dans le cadre de ce programme de mise à disposition de locaux dans la

zone industrielle de Châtelaine, est que les bénéficiaires des locaux prennent en charge les coûts de travaux.

### *Page 73*

Le commissaire se réfère à Geneva lux, sous «animations et loisirs». Il se pose la question de la pertinence des animations et décorations de Noël et dans le cadre actuel d'urgence climatique.

M. Pagani propose de poser la question à M. Barazzone. Le magistrat communique tout de même qu'il s'agit de LED. Par contre, il relève que le feu d'artifice offre l'opportunité de faire quelque chose de différent. Le Conseil administratif en a parlé et suggère fortement à l'Office du tourisme de faire en sorte que le feu de 2020 soit le dernier.

### **Séance du 5 avril 2022 – 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> PFI**

La présidente aborde la désignation du rapporteur.

Une commissaire propose M. Ruysschaert pour les trois rapports (14<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> PFI) sur les plans financiers qui n'ont pas de rapporteur. En l'absence d'opposition, la présidente accepte cette désignation.

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M<sup>mes</sup> Pascale Mazzariol, directrice adjointe ad interim du département, Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie (ENE), et Montserrat Belmonte, secrétaire-juriste, ainsi que de M. Philippe Meylan, en charge de la Direction du patrimoine bâti (DPBA)*

M<sup>me</sup> Perler propose que la commission se concentre sur le 17<sup>e</sup> PFI, le plus actuel, et qu'elle prenne acte des 14<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> PFI. Le 15<sup>e</sup> PFI est toujours en traitement en commission. Elle informe que le Conseil administratif se réunit deux fois par année pour tenter de prioriser les investissements. Ce n'est pas une tâche facile. Le Conseil se réunira à nouveau le 30 mai dans le but d'élaborer le 18<sup>e</sup> PFI. Le PFI actuellement soumis au Conseil municipal n'est pas abouti dans ses choix stratégiques de priorisation car le Conseil administratif a travaillé assidûment sur le plan climat. Il souhaiterait croiser les objectifs du plan climat avec le PFI et adapter la jauge d'investissement. Le 18<sup>e</sup> PFI sera différent car il tiendra compte de l'urgence climatique à l'aide de critères complémentaires et ce qui n'est plus d'actualité sera supprimé. L'administration est actuellement en train de récolter des données pour élaborer le prochain PFI. Ces éléments ne sont pas encore dis-



ponibles. Une importante partie des décisions sont politiques, mais elles doivent également tenir compte d'éléments techniques. Cela influe sur l'ordre dans lequel les objets sont priorisés. Certains investissements sont obligatoires (école, entretien des routes) et le Conseil administratif détient peu de marge de manœuvre à ce niveau. Le Conseil administratif tentera donc d'être réaliste par rapport à ses choix politiques lors de la séance du 30 mai puisque le PFI actuel est impossible à réaliser dans son intégralité.

M<sup>me</sup> Perler rappelle que le PFI est un outil de pilotage qui permet de donner une direction aux investissements, d'inscrire les objets avec les coûts estimés et de les planifier. Ces derniers peuvent varier suivant le coût de la vie, le taux d'emprunt, les pénuries de matériaux ou l'augmentation des coûts de construction. La magistrate s'interroge sur la pertinence d'inscrire des montants si précis sachant que les coûts des matériaux sont incertains. Il faut trouver un moyen d'exprimer des coûts prévisibles dans le PFI. Elle mentionne certains projets d'importance comme l'entretien des routes, l'aménagement de la gare souterraine et ceux sur le PLQ des Vernets. Elle rappelle que d'autres communes sont également concernées par ces projets. Ces derniers contribueront au bien-être de la population.

M. Mermillod rappelle que la moitié des projets figurant dans le PFI concerne le patrimoine bâti, c'est-à-dire les bâtiments du patrimoine administratif et financier. L'autre partie concerne les aménagements. Entre 10 et 15% des projets portent sur des biens mobiliers nécessaires au fonctionnement de l'administration.

M<sup>me</sup> Perler ajoute que de nombreux projets concernant les milieux de la culture et du domaine social auront également lieu ces prochaines années.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire demande s'il est prévu dans un avenir proche d'inscrire au PFI la rénovation de la salle du GTG qui est ancienne. Cette rénovation a été retardée à cause d'exigences actuelles (incendie). Il rappelle que cette rénovation devra avoir lieu. L'objectif principal du projet de délibération PRD-257 porte sur la rénovation des bâtiments qui est prioritaire. La Ville n'aurait pas dû attendre si longtemps pour rénover ses bâtiments. Il faut suivre le plan d'entretien, faire le rattrapage et s'occuper de la transition énergétique. Il espère que la Ville continuera à rénover régulièrement ses bâtiments afin d'éviter des rénovations complètes comme celles des Minoteries qui engendrent des coûts conséquents.

M<sup>me</sup> Perler observe qu'un objet bien entretenu coûtera moins cher à long terme. Elle rappelle qu'entretenir le patrimoine ne se voit pas, tout en impliquant un budget important. La crise budgétaire a empêché la Ville de répondre à toutes les demandes, sachant qu'il fallait assurer les obligations légales. Certaines

décisions du Conseil municipal et du Conseil administratif ont mené à la réalité actuelle. Il faut rattraper ce retard d'entretien. Le budget d'entretien est constant alors que de nouveaux objets sont constamment ajoutés. La Ville doit donc entretenir davantage avec le même budget. Les travaux prennent généralement du temps à démarrer une fois qu'une rénovation ou une construction a été votée. Elle rappelle également que la population remet en question plus facilement les décisions des législatifs. Cela nécessite parfois des personnes qui doivent faire l'interface entre les politiques et les personnes qui contestent.

Un commissaire dit que la rénovation des grands immeubles aurait dû être menée malgré les difficultés budgétaires.

M. Meylan répond qu'aucune rénovation de la salle n'est prévue. Il rappelle que le plafond et l'éclairage ont été entièrement refaits. Une série de travaux de ventilation pour renouveler l'air de manière correcte dans la salle ont été effectués. Les moquettes et fauteuils s'usent rapidement et sont donc régulièrement réparés et remplacés. La dernière phase de travaux prévue concerne la machinerie inférieure. Le bâtiment sera ensuite à jour. La salle ne fait pas partie des priorités.

Un commissaire s'interroge sur les priorités actuelles concernant la salle du Grand Théâtre.

Un commissaire informe qu'il n'y a pas de priorité concernant la salle car celle-ci fonctionne. Elle est vieillissante et classée comme monument historique. Cette contrainte empêche d'effectuer trop de rénovations. Rien n'est donc prévu mis à part de l'entretien courant. Le prochain crédit concernera une partie des cintres.

Un commissaire s'interroge sur le terme de «recette» qui figure dans le PFI. Elle demande s'il s'agit de recettes d'autres entités liées au patrimoine historique qui reviennent à la Ville.

M. Mermillod répond que les recettes sont constituées de plusieurs éléments. Dans un premier temps, un crédit d'un montant brut est voté et parfois il y a des recettes. Il y a les recettes des collectivités. Il donne l'exemple du Canton qui a versé une importante partie des investissements pour effectuer les travaux de la Nouvelle Comédie. Il y a également parfois des participations de propriétaires privés pour les réseaux d'assainissement, par exemple. Parfois, il y a des donations de privés sur certains projets spécifiques. Citons aussi la Confédération qui participe à une série de projets de grande envergure.

M<sup>me</sup> Mazzariol donne un autre exemple de recette comme le Fonds intercommunal d'équipement (FIE) ou le Fonds énergie des collectivités tel que mentionné par M<sup>me</sup> Cerda. Elle ajoute que la Ville doit réclamer ces recettes. Les services se renseignent si elle est éligible et remplissent le formulaire correspondant.

Une commissaire remarque les deux rubriques jaunes qui regroupent les futurs projets inscrits dans le PFI. Une des deux concerne les nouveaux projets actifs. Elle demande si ces projets nouvellement introduits répondent davantage aux volontés politiques du nouveau Conseil administratif.

M. Mermillod répond que les objets du nouveau Conseil administratif figurent dans ces rubriques, mais le but de cette présentation est de mettre en évidence les nouveaux projets par rapport aux projets actifs qui figuraient dans le PFI précédent. Ils ne sont pas tous liés au nouveau Conseil administratif. Pour le 17<sup>e</sup> PFI, ce sont 248 000 000 francs de nouveaux projets qui sont rentrés dans le circuit.

Un commissaire demande combien de personnes sont présentes au sein du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) et qui s'occupent de mettre en œuvre le PFI. Il remarque que les demandes ont augmenté de 38%. Il demande combien de personnes supplémentaires seraient nécessaires afin de répondre à ces nouveaux besoins.

M<sup>me</sup> Perler répond que le PFI est un outil de pilotage qui permet de planifier ce que le Conseil administratif aimerait réaliser dans les douze prochaines années. Il y a trop d'objets, ainsi ils ne pourront pas tous être réalisés. Le Conseil administratif ne peut pas déposer plus de propositions que la capacité permise car le Conseil municipal n'aurait pas les moyens suffisants pour toutes les traiter. Cela provoque un ralentissement dans l'avancement des projets. De plus, si tous les projets étaient en cours de réalisation, Genève serait un grand chantier. On ne peut pas rénover toutes les piscines au même moment, par exemple.

M<sup>me</sup> Mazzariol précise que le DACM compte 243 employés. La Direction du patrimoine bâti (DPBA) est pourvue de 35 chefs de projet, le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) a 40 ingénieurs et le Service de l'énergie (ENE) emploie 10 ingénieurs. Les fonctions de support (juriste, par exemple) permettent de faire fonctionner tous ce système.

M<sup>me</sup> Perler rappelle que la commission peut consulter l'organigramme qui figure sur le site de la Ville et qui informe du nombre de personnes dans chaque service.

Un commissaire remarque que lorsque l'on vise l'efficacité dans le cadre de la transition énergétique, on cible généralement la diminution des coûts. Cela a tendance à générer un système standardisé. Il demande s'il est possible de prendre en compte la beauté des rénovations dans les projets tout en étant efficace d'un point de vue énergétique. Il rappelle que le bien-être n'est pas uniquement atteint grâce à la végétalisation mais également par le biais de l'architecture.

M<sup>me</sup> Perler répond que l'on dispose à Genève de la capacité et des moyens nécessaires pour réaliser de belles rénovations. Le système n'est pas standardisé. Elle rappelle qu'il est question des bâtiments de la Ville.

M. Meylan ajoute que la Ville et le Conseil administratif ont décidé de poursuivre la politique des concours. Cela permet d'avoir une multitude de choix de projets à disposition. Il y a facilement une cinquantaine de projets présentés à la Ville. Ces propositions proviennent de plusieurs bureaux d'architectes. Ces visions répondent à un programme précis (mètres carrés, quantité de lumière naturelle, confort, chaleur, matériau, etc.) Par la suite, un jury est chargé de choisir un projet. Il informe que la Ville a une bonne réputation dans ses concours et grâce à la qualité des objets fournis et construits. Les bâtiments de la Ville sont régulièrement reconnus et publiés dans la presse spécialisée pour leur qualité. La Ville construit moins de logement, cette compétence est déléguée à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS). Il est difficile de qualifier ce qui est beau. La Ville fait tout pour éviter la médiocrité et garantit la durabilité et la qualité. Il donne l'exemple du Pavillon de la danse.

Un commissaire s'interroge sur les obligations légales données par le Canton. Il demande si ce dernier prend en charge une partie des coûts de rénovation (par exemple des Vernets) ou si tout est à la charge de la Ville malgré le fait qu'elle exécute une demande du Canton.

M. Meylan répond que le Canton ne fournit pas de subsides à la Ville pour ses rénovations.

Un commissaire s'interroge sur la proportion de l'énergie produite et consommée à Genève contrôlée par la Ville.

M. Meylan répond que cela représente un petit pourcentage. La Ville n'est pas un gros propriétaire.

Un commissaire demande si la Ville dispose d'un levier, notamment grâce au PFI, pour inciter les privés à rénover leurs bâtiments dans le but d'une transition énergétique.

M<sup>me</sup> Perler répond que la Ville ne dispose pas de leviers légaux. En revanche, des programmes sont créés dans le but d'inciter les propriétaires privés à rénover (sous la forme de subventions). La Ville a assez à faire avec ses objets. La sécurité est un levier car si un danger est constaté il doit être signalé.

Un commissaire comprend que les temps de planification des travaux sont longs. Il demande s'il existe un système de planification qui anticipe les objets énergivores sur lesquels il faudra se pencher dans quelques années pour les rénover.

M. Meylan répond qu'il y a une publication régulière qui est une sorte d'outil de pilotage et qui montre comment se dégradent les bâtiments. Cet outil utilise une base de statistiques et indique la durée de rénovation, ce qui permet

de la planifier dans le temps. Cela n'est pas pertinent de surcharger le PFI avec ces éléments: il faut s'occuper des bâtiments prioritaires. On pourra travailler de manière différente une fois que la situation sera stabilisée. Il rappelle que l'entretien est le «parent pauvre» de la construction, il n'est pas valorisant. Les montants à disposition pour entretenir le parc immobilier de la Ville sont insuffisants.

M<sup>me</sup> Perler rappelle qu'en tant que collectivité publique la Ville ne peut pas faire de réserves de travaux comme le font les propriétaires privés en respectant la loi. L'administration doit demander des crédits d'investissements. La Ville suit une politique de logement claire. Elle prend beaucoup à sa charge pour aider les locataires et favoriser l'entretien de ses immeubles.

Un commissaire demande quand le système de rénovation sera stabilisé.

M. Meylan ne peut pas répondre. Il faut prendre en compte plusieurs facteurs.

Un commissaire remarque que la Ville est consciente du problème qu'elle a à entretenir ses immeubles mais ne trouve pas de solution.

Un commissaire informe que l'Etat travaille actuellement sur une loi qui permettra d'inciter les propriétaires privés à accélérer leur transition énergétique.

La présidente propose de traiter les quatre PFI. Le quinzisième a été ajouté sur le site de la Ville récemment. Elle constate qu'il a été traité en séance en 2020 mais il n'y a pas de rapport dans le système. Elle propose que la commission prenne acte de l'ensemble des PFI. Un rapport portera sur les quatre objets.

### *Prises de position*

Le Mouvement citoyens genevois indique qu'il prend acte de ces plans financiers. Seul le dernier compte et celui-ci suit une bonne direction. La rénovation des bâtiments est nécessaire en vue de la transition énergétique et pour améliorer leur état.

Le Parti libéral-radical rappelle que la commission a le droit de faire des amendements et des recommandations sur le PFI. La commissaire déclare que le Parti libéral-radical prend acte de chacun des PFI. Certains ont déjà été travaillés en commission spécialisée. Elle constate que le Conseil administratif suit dans l'ensemble les souhaits du Conseil municipal.

Ensemble à gauche estime intéressant d'observer l'évolution des investissements grâce au PFI qui est un outil de pilotage qui permet distinguer les projets réglementaires des volontés du Conseil administratif dans les différents domaines. Il clarifie les investissements et est un complément au crédit d'étude qui ne porte que sur un objet. Ce document est nécessaire pour le département et utile au

Conseil municipal. Elle constate que les moyens accordés au département ne sont pas suffisants. Ce problème est régulièrement abordé au moment du budget. Il y a d'autres priorités comme les grands travaux, ainsi l'entretien est constamment repoussé. Elle propose que la commission réfléchisse à des solutions. Elle conclut que le groupe Ensemble à gauche prend acte de ces plans financiers.

Le Centre approuve les propos de ses préopinants. Il regrette que les plans financiers contiennent peu d'éléments dans chacune des lignes. Il n'y a pas de détails. Il s'étonne également que la Ville ne dispose pas d'un outil de travail plus adapté et de moyens plus techniques pour travailler car la brochure est difficile à étudier.

Les Vert-e-s indiquent que les plans financiers sont fondamentaux. Ces derniers permettent d'être informé des projets qui doivent avoir lieu d'ici les douze prochaines années. Cela permet d'être structuré. Le budget de fonctionnement est essentiel pour le fonctionnement journalier de la Ville de Genève mais le PFI permet d'en apprendre plus sur les orientations politiques. Les Verts approuvent ce plan financier et saluent les efforts énergétiques entrepris qui sont considérables. L'objectif est de réduire de 60% la production de gaz à effet de serre d'ici 2030 et de se concentrer sur les immeubles les plus vétustes. Le PFI aborde également la végétalisation. Il s'étonne que la jauge d'investissement qui était fixée à 180 000 000 de francs ait autant réduit en quelques années. La crise sanitaire est en partie responsable et les commissions traitent trop lentement les objets. Il est d'avis qu'il faudrait améliorer le système et trouver des solutions. La magistrate a également informé qu'il était difficile de tout traiter en Ville et qu'il y avait des risques extérieurs. Il conclut qu'il faudrait augmenter les besoins organisationnels et humains au sein du DACM afin de leur permettre de mettre en œuvre leur plan et réduire les gaz à effet de serre.

Le Parti libéral-radical approuve le fait d'élaborer un plan d'intention lorsque l'on gère une collectivité. Il s'agit d'un instrument de pilotage basé sur douze ans. Il donne une photographie de ce qui paraît être une priorité à un moment donné dans une époque. Tout ne sera pas réalisé. Il serait intéressant d'étudier le plan financier de 1960 pour voir la différence des priorités. La commissaire approuve le fait que la priorité soit portée sur l'entretien et la rénovation du patrimoine immobilier, car ce dernier a été délaissé pendant plus de vingt ans. L'assainissement des bâtiments est le moyen le plus efficace pour diminuer les gaz à effet de serre.

Le Parti socialiste informe qu'il a participé à plusieurs auditions sur le PFI et qu'il a apprécié cette présentation. La stratégie mise en place par le DACM pour accélérer la transition écologique et pour rénover les bâtiments est excellente. Elle répond aux objectifs et au programme politique du Parti socialiste. Le com-

missaire indique que le Parti socialiste prend acte de ces plans. Le DACM a prévu les moyens nécessaires pour mener à bien les objectifs.

La commission prend acte des PFI par 14 oui (4 S, 3 Ve, 1 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 1 EàG) et 1 abstention (LC).

## **Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le 15<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2020-2031.**

### **Rapport de M. Olivier Gurtner.**

Le 15<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2020-2031 a été renvoyé à l'étude en commission des finances et en commissions spécialisées lors de la séance plénière du Conseil municipal du 10 septembre 2019. La commission l'a étudié les 18 et 25 septembre 2019 sous la présidence de M. Morten Gisselbaek. Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg, que nous remercions pour la qualité de son travail.

### **Séance du 18 septembre 2019**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de M<sup>mes</sup> Isabelle Charollais et Charlotte Malignac, codirectrices du DCA, et de M. Michel Mermillod, directeur adjoint du DCA*

### **Présentation**

M. Pagani débute sa présentation par des informations générales: le DCA compte environ 240 collaboratrices et collaborateurs, répartis sur quatre services:

- la Direction du patrimoine bâti (DPBA), qui gère 800 bâtiments;
- le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM);
- le Service d'urbanisme (URB), qui s'occupe des plans d'aménagement;
- le Service de l'énergie (ENE), qui gère par exemple 4000 chaufferies.

L'essentiel des dépenses tire son financement de l'enveloppe des investissements.

La jauge annuelle moyenne est d'environ 120 millions de francs par année, parfois 130 millions de francs afin de faire avancer les projets.

Parmi les projets en cours de réalisation, il cite:

- les Minoteries;
- le Pavillon de la danse;
- l'ancien manège en Vieille-Ville;
- la ferme Menut-Pellet.



Parmi les missions centrales sont évoquées la création de 360 logements, la mise en conformité des fenêtres de 20 bâtiments et la réalisation d'aménagements sécurisés pour les cyclistes.

### **15<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2020-2031**

Le DCA gère quasiment trois quarts des budgets d'investissement. Depuis 2003, la moyenne nette annuelle des investissements s'élève à 118 millions de francs, donc en deçà de la jauge de 120 millions. Pour les années prochaines, le DCA dispose donc de marge pour accueillir de nouveaux projets.

M. Pagani rappelle les changements de priorité, avec la culture qui passe de 540 millions de francs d'investissements en 2010 à 130 millions en 2020, et le sport qui prend de l'importance, avec une augmentation de 46 à 143 millions de francs sur la même période.

#### *Question*

A la question de deux commissaires, M. Pagani rappelle que la Ville de Genève travaille depuis 2007 à lutter contre les îlots de chaleurs, notamment par rapport à la pollution et la densité. Dans ce contexte, il propose de refuser toute nouvelle surélévation dans le quartier des Pâquis, déjà extrêmement dense.

A une question d'un commissaire, M. Pagani annonce que le projet Minoteries entre dans le budget.

Le président demande comment on explique un important décalage temporel entre le vote d'un budget et le début de sa dépense.

M. Pagani explique pour sa part que les projets sont parfois complexes et le temps nécessaire pour les réaliser peut s'étaler sur une décennie. Concernant la place Dorcière, il précise que les discussions sont en cours avec le Canton, à bout touchant, avec une éventuelle gestion par la Fondation des parkings (FdP). Pour le Centre sportif de la Queue-d'Arve, un projet de crédit pourrait être demandé en 2022 pour la salle omnisports.

Un commissaire s'interroge sur le square Pradier.

M. Pagani explique qu'à chaque demande déposée, un recours est annoncé. La situation actuelle est catastrophique. Concernant le quartier des Grottes, il est confirmé qu'un montant d'un million est prévu en cas de rachat de la parcelle pour l'extension de la gare Cornavin.

**Séance du 25 septembre 2019**

*Vote*

La commission des travaux et des constructions prend acte à l'unanimité du 15<sup>e</sup> PFI.

## **Rapport de la commission des sports chargée d'examiner le 15<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2020-2031.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel.**

*Note de la rapporteuse: ce rapport est un extrait relatif à l'objet D-39 du rapport original de l'unique séance consacrée à l'étude conjointe de la proposition PR-1380 et de l'objet D-39.*

Le 15<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) a été renvoyé par le Conseil municipal à la commission des finances ainsi qu'aux commissions spécialisées en date du 10 septembre 2019. Il a été étudié à la commission des sports lors de la séance du 19 septembre 2019 sous la présidence de M. Pierre de Boccard. Les notes de séance ont été rédigées par M<sup>me</sup> Alexandra Rosay que nous remercions de son travail.

### **Séance du 19 septembre 2019**

*Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M<sup>me</sup> Carine Bachmann, directrice du DCS, de M<sup>me</sup> Martine Koelliker, directrice adjointe du DCS et de M<sup>me</sup> Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO)*

D'entente avec les commissaires, M. Kanaan démarre en évoquant les grands chantiers à venir du SPO, tels que décrits dans le 15<sup>e</sup> PFI 2020-2031.

Il explique que c'est la première fois que les deux documents, projet de budget et plan financier d'investissement, sont disponibles en même temps.

D'emblée, il souligne que la part sport a nettement augmenté par rapport aux années précédentes, que la politique sportive est aujourd'hui en pleine évolution. Les infrastructures nécessaires au développement du sport ont un immense besoin de rattrapage – mises à niveaux et extensions – qui se chiffrent aux alentours de 300 millions de francs d'ici 2030-2035.

Il annonce d'ores et déjà que le Conseil municipal sera saisi prochainement de trois crédits concernant des équipements majeurs:

- le centre sportif des Eaux-Vives, avec notamment, un bassin public de 25 m, un mur de grimpe, une halle polyvalente;
- la maison du Sport, route de Vernier 115, avec des locaux pour les associations;
- un centre de sports de raquette et sports de table, à côté du centre sportif du Bois-des-Frères.

Il poursuit sur le développement des manifestations, inscrites au PB 2020, et cite une évolution significative du triathlon ainsi que l'arrivée le week-end prochain de la Laver Cup, soulignant que celle-ci permettra de placer Genève au centre du monde.

Sur ces contacts avec le Canton, il annonce que le conseiller d'Etat Mauro Poggia a enfin donné suite aux courriers du Conseil administratif demandant d'établir un dialogue autour des conditions et des coûts des manifestations.

M. Kanaan se réjouit du partenariat trouvé avec la Ville de Lancy sur la piscine de Marignac, où certains clubs ont accepté d'aller et rappelle que la natation est le sport le moins bien doté actuellement. Il en revient donc à ce projet important de bassin aux Eaux-Vives, bien qu'il ne voie le jour que d'ici quelques années. M. Kanaan rend hommage à son collègue de Meyrin qui aurait obtenu l'accord de presque toutes les communes pour son projet de bassin de 50 m olympique à Blandonnet (Pré-Bois), une belle avancée.

Après cette présentation conjointe du 15<sup>e</sup> PFI et du PB 2020, dont les enjeux sont liés, le tour des questions est ouvert aux commissaires.

*Sur le 15<sup>e</sup> PFI*

*Pages 14-16*

Un commissaire demande ce que représentent les 143 millions d'investissements.

M<sup>me</sup> Bachmann explique que la part dévolue au sport représente pour la première fois 10% du PFI total, que le sport a cette année dépassé la culture, laquelle est à 9%.

M. Kanaan complète en affirmant que «le train va lentement mais est en marche». Que ces dernières années la culture a beaucoup avancé, même si tout n'est pas encore effectué (Musée d'art et d'histoire (MAH), Muséum d'histoire naturelle (MHN), Bâtiment d'art contemporain (BAC), et il confirme qu'il est en effet bien d'investir à présent dans le sport.

*Page 28: «crédits votés»*

M. Kanaan explique que le dossier de la patinoire des Vernets est toujours ouvert, qu'il y a un appel à candidatures en cours concernant le Trèfle-Blanc. Il poursuit en expliquant que d'avoir refait le rink leur a fait gagner du temps, et que M. Brandt y est pour beaucoup. Sur l'investissement pour les Vernets, il aimerait ne pas être seul à le faire, et a soulevé ce point au Conseil d'Etat.

Un commissaire demande ce que signifie «plus-value construction terrain de football».

M<sup>me</sup> Bachmann répond que cela fait référence au stade de Belle-Idée, mentionnant un échange de terrains à cause du déplacement des Fourches. Elle précise qu'il s'agit d'une opération foncière encore à conclure.

*Page 63: «projets actifs»*

Une commissaire s'interroge sur le projet de patinoire au Trèfle-Blanc. Elle souhaite savoir à quel stade cela en est.

M. Kanaan s'exclame qu'il s'agit d'une saga! Le choix du lieu, à savoir le Trèfle-Blanc, remonte à 2010. A ce moment-là déjà, le terrain étant mis à disposition par le Canton, il a été nécessaire de faire un appel d'offres public. Cependant, en raison de divergences de vues, à savoir un désaccord autour d'un business plan avancé trop optimiste et illusoire, il a été demandé un nouveau projet. Donc les candidatures ont été ouvertes et des candidats se profilent.

La commissaire remercie de ces éclaircissements et conclut que le projet en est au stade d'appel à candidatures.

M. Kanaan annonce que le Canton est prêt à apporter une aide financière. Cependant, la forme n'est pas encore connue. Il explique que le Canton doit clarifier ce point, soulignant qu'il existe des modèles, mais que cela est du ressort du Canton de se positionner et de faire un choix.

Un commissaire demande s'il y a beaucoup d'oppositions pour le Trèfle-Blanc.

M. Kanaan répond que tant qu'il n'y a pas de projet concret il n'y a pas d'opposition! Il rappelle à cette occasion que le Trèfle-Blanc sera du ressort du Canton, la Ville n'étant qu'un partenaire indirect, mais que le Conseil administratif sera concerné dans la mesure où il héberge le club à l'heure actuelle. A suivre.

Un commissaire demande où en est le projet du Bout-du-Monde.

M<sup>me</sup> Bachmann répond que le crédit d'étude se prépare. Le concours est prévu pour 2021 et la réalisation vers 2025.

Une commissaire questionne sur le mégaprojet du complexe des Eaux-Vives pour 69 millions de francs pour 2019, se demandant si le projet est réellement imminent.

M<sup>me</sup> Bachmann explique qu'ils en sont aujourd'hui à la finalisation de la rédaction de la proposition de crédit de construction, l'étude ayant été faite depuis longtemps. Le département des constructions et de l'aménagement (DCA) devrait

déposer cette proposition, d'abord au Conseil administratif, puis au Conseil municipal, avant la fin de cette année.

*Page 73: «nouveaux projets actifs»*

Concernant la piscine temporaire des Vernets à hauteur de 7 millions de francs, un commissaire demande où en est le chantier.

M<sup>me</sup> Bachmann répond qu'un mandat a été donné pour une étude de mise en place d'une piscine temporaire sur l'esplanade des Vernets pendant les rénovations successives des Vernets puis de Varembe. Ils attendent la position de l'expert sur la meilleure solution et le coût de l'opération.

Après le départ des auditionnés, le président annonce que la commission a pris acte du 15<sup>e</sup> plan financier.

## **Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner le 15<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2020-2031.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer.**

Le 15<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2020-2031 a été renvoyé à l'étude en commission des finances et en commissions spécialisées lors de la séance plénière du Conseil municipal du 10 septembre 2019. La commission l'a étudié le 19 septembre 2019 sous la présidence de M. Jean-Pascal Cattin. Les notes de séances ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que je remercie pour la qualité de son travail.

### **Séance du 19 septembre 2019**

*Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), accompagné de ses collaboratrices et collaborateurs*

Le président accueille le conseiller administratif accompagné ses collaboratrices et collaborateurs, et leur donne la parole.

La commission entame l'examen de l'objet D-39.

M. Barazzone note, avant de commencer, qu'il trouve préférable de passer directement à des questions plutôt que de procéder à un examen page par page du PFI. Il rappelle que ce PFI est un plan d'intention, et qu'il résume tous les crédits planifiés.

Une commissaire revient sur le plan de végétalisation annoncé par le magistrat au début de l'été et souhaite connaître la situation actuelle de ce projet.

Le magistrat lui répond que le budget prévu pour la poursuite de la végétalisation s'élève actuellement à 2,1 millions de francs selon le PFI, chiffre que l'on trouve en page 65.

L'idée de la création d'un fonds cantonal de végétalisation est actuellement étudiée, en collaboration avec le Canton. M. Barazzone rappelle que 7,5 millions ont déjà été investis depuis 2013. Le DEUS peut soit dépenser cet argent par petits crédits successifs ou en un bloc. La part principale du crédit budget alloué à ce plan de végétalisation concerne des travaux de génie civil. Les travaux réalisés ont été faits en tenant compte de la présence d'obstacles souterrains, ce qui augmente inévitablement les coûts de réalisation. La végétalisation en ville devrait donc coûter plusieurs dizaines de millions dans les années à venir, mais, vu la situation, un chiffre précis est difficile à articuler.

Un commissaire demande si, en ce qui concerne les travaux d'aménagement des parcs à chiens, il ne serait pas possible de confier ces travaux à des collaborateurs de la Ville plutôt qu'à une entreprise privée.

M. Barazzone signale que le département ne dispose actuellement pas des ressources humaines nécessaires à l'interne pour réaliser de tels travaux, notamment au Service des espaces verts (SEVE) et au Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM). Le SEVE supervise évidemment ces travaux, mais fait appel à des entreprises spécialisées pour les réaliser.

Un commissaire aimerait connaître la cause du retard pris pour les travaux d'entretien des pataugeoires.

Le magistrat relève que certains problèmes ont été rencontrés avec l'entreprise en charge, mais pour éviter de fermer ces pataugeoires durant la période estivale, les travaux ont été reportés.

Ce complément de réponse parvenu à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication confirme ses dires.

Le planning des prochains travaux de rénovation des pataugeoires n'est pas finalisé à ce jour suite à des problèmes rencontrés avec le mandataire actuel. La situation actuelle nécessiterait de décaler au printemps 2021 la fin des travaux, initialement prévue au printemps 2020.

Un autre commissaire remarque qu'à la page 33, l'avant-dernier crédit voté est d'un montant de 6 millions de francs; or, seul 1 million de francs a été dépensé. Il constate qu'il est difficile de savoir ce qui a déjà été dépensé et ce qui le sera, la planification n'étant faite que jusqu'en 2020-2021.

M. Vionnet souligne que le crédit concerné se monte à 6 millions de francs, et qu'une prévision de 4 millions de francs de dépense est faite d'ici 2020-2021, le reste de ce crédit ayant déjà été dépensé. D'autre part, ce commissaire note que certains crédits ne sont pas bouclés.

Le magistrat note qu'il est possible que certains crédits ne soient pas bouclés, mais que le DEUS indique toujours les soldes quand un crédit n'a pas encore été bouclé.

En l'absence de questions supplémentaires, le président propose que la commission prenne acte de ce PFI, ce que la commission accepte de faire.



## **Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le 15<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2020-2031.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Patricia Richard.**

Le 15<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) a été renvoyé par le Conseil municipal à la commission des finances ainsi qu'aux commissions spécialisées en date du 10 septembre 2019. Il a été étudié à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance du 19 septembre 2019 sous la présidence de M<sup>me</sup> Laurence Corpataux. Les notes de séance ont été rédigées par M. Jairo Jimenay que nous remercions de son travail.

### **Séance du 19 septembre 2019**

*Audition de M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de ses collaborateurs et collaboratrices*

M<sup>me</sup> Alder annonce que cette audition est l'occasion de transmettre aux commissaires quelques informations importantes quant aux équipements planifiés, gérés et entretenus par les différents services de son département.

Les communes genevoises sont tenues légalement de construire et d'entretenir les locaux scolaires et parascolaires des degrés primaires, les locaux de la petite enfance, conjointement avec le Canton, ceux des maisons de quartier, mais également les infrastructures funéraires et les cimetières ainsi que les locaux de l'état civil.

La planification scolaire se fait en étroite collaboration entre le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), le Service d'urbanisme (URB) et le Service de la recherche en éducation (SRED).

De 2010 à aujourd'hui, les besoins en équipements scolaires et parascolaires ont fortement augmenté en Ville de Genève.

Cette forte pression sur les équipements scolaires est due notamment à une densification de la Ville (avec 3957 logements construits depuis 2009) et à une augmentation du nombre de résidents (11 753 habitants supplémentaires depuis 2009).

Il convient également de souligner que le renforcement du soutien pédagogique et l'introduction d'équipes pluridisciplinaires dans les différents établissements scolaires augmentent sensiblement les besoins en surfaces scolaires.

On constate qu'un nombre croissant d'élèves fréquentent l'accueil parascolaire du midi (+7% attendu en 2020). Cette situation crée de sérieuses tensions du fait du manque de locaux.

Face à ces constats, des réserves foncières ont été prévues pour créer une nouvelle école au Mervelet. Ainsi, le concours et l'étude pour la construction de ce groupe scolaire sont inscrits pour un montant de 3,6 millions de francs dans ce 15<sup>e</sup> PFI.

Par ailleurs, dans l'attente de la construction de l'école de la Petite-Boissière, non planifiée à ce jour, et afin de répondre à l'urgence dans le secteur Champel-Malagnou, en particulier les sous-secteurs Le Corbusier-Contamines, a été introduite au 15<sup>e</sup> PFI la mise en place de huit pavillons provisoires pour la rentrée 2020 pour un montant de 1,5 million de francs.

Ce secteur étendu au quartier de la gare des Eaux-Vives à Allières est en pleine mutation immobilière, impliquant une forte pression sur les équipements publics scolaires, qui sont aujourd'hui déjà saturés.

A ce jour, il n'y a pas encore de solutions à moyen terme pour accueillir ces nouveaux élèves. Le service y travaille dans le cadre de la planification des équipements scolaires.

Un autre secteur de la ville est sous tension, avec un développement majeur et rapide de logements en cours: il s'agit du quartier Bouchet-Moillebeau, où les écoles Trembley-Chandieu et Crêts-Budé seront saturées à la rentrée 2020. Dans l'attente de la construction de l'école du Mervelet (2026), l'ECO se tourne déjà vers la mise en place de pavillons provisoires pour répondre aux besoins à venir. Ce projet de pavillon sera intégré au 16<sup>e</sup> PFI.

Concernant le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), avec la perspective de la construction de 1500 logements à l'horizon 2023 dans le secteur Vernets, la Ville de Genève a lancé un concours d'architecture. Le programme de l'école des Vernets comprendra 16 classes et permettra d'accueillir environ 320 élèves, de 4 à 12 ans. Le crédit de construction sera soumis au Conseil municipal en 2020.

Par ailleurs, des réserves foncières permettront à plus longue échéance de construire de nouvelles écoles pour répondre au futur développement du PAV.

Il faut aussi évoquer les investissements que la Ville réalise pour rénover les écoles existantes.

Ainsi, les élèves fréquentant l'école des Plantaporrêts ont pu découvrir en cette rentrée une école rénovée. La rénovation de l'école de Pâquis-Centre se poursuit jusqu'à la rentrée 2020. En cette rentrée 2019, la phase 2 des travaux est terminée et trois bâtiments sur quatre ont été rendus à la communauté scolaire.

Les investissements dans la rénovation des écoles devront se poursuivre ces prochaines années, notamment avec l'école de Liotard et l'école des Charmilles.

M<sup>me</sup> Alder a indiqué plus haut que la Ville fait face à une augmentation continue de la fréquentation de l'accueil parascolaire, ce qui nécessite de trouver des espaces d'accueil dans les bâtiments existants, voire d'en louer ou d'en créer de nouveaux.

Ce sont aujourd'hui 6100 enfants qui sont accueillis tous les midis par les associations de cuisines et restaurants scolaires et 3000 enfants par le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) de 16 h à 18 h.

A ce titre, le pavillon Geisendorf qui sera prochainement inauguré répondra aux besoins croissants du parascolaire dans ce quartier, offrira aux habitantes et aux habitants un espace de rencontre et permettra aux jeunes de ce secteur de pratiquer leurs loisirs.

Pour continuer à répondre aux besoins de locaux d'accueil du parascolaire, l'ECO déposera une proposition de réalisation et une proposition d'équipement courant 2020, pour la transformation de dix surfaces de logements de fonction dans l'enceinte des bâtiments scolaires.

Cette augmentation conséquente de la demande parascolaire a conduit l'ECO à mener une réflexion quant à ses cuisines de production, ses cuisines de remise en température et ses réfectoires, avec pour objectif de répondre aux besoins tout en rationalisant au mieux ses équipements.

A ce titre, le Conseil municipal a voté un crédit d'étude de 2,8 millions de francs sur la réorganisation de l'infrastructure de la restauration scolaire qui aboutira au dépôt d'une proposition de réalisation en 2021.

Concernant le développement des structures d'accueil de la petite enfance, la Ville de Genève a créé plus de 1000 nouvelles places depuis 2011.

Ainsi, pour la rentrée de l'année préscolaire 2019-2020, 4000 places étaient à disposition des familles (dont 44 nouvelles places à Saint-Jean et aux Minoteries).

Aujourd'hui, le taux de couverture des besoins exprimés par les familles est de 83% (on obtient le taux de couverture en divisant l'offre de places d'accueil exploitées par le nombre de places manquantes additionné à l'offre de places d'accueil).

M<sup>me</sup> Alder souligne également que l'objectif est, d'ici à 2026, de répondre à l'ensemble des besoins exprimés par la population.

La Ville devrait nous en rapprocher si tous les projets inscrits au PFI se concrétisent et se réalisent dans les délais prévus.

Ce sont 640 places supplémentaires qui seront proposées aux familles à l’horizon 2026, dans les équipements suivants:

- ancien manège;
- Carré-Vert;
- 54, route de Frontenex;
- gare des Eaux-Vives;
- paroisse protestante des Eaux-Vives;
- Vernets;
- la Forêt.

Le vieillissement de la population et les changements de rituels liés à la mort nécessitent pour la Ville d’avoir des infrastructures funéraires optimales.

Si, il y a quelques années, l’usage était d’inhumer les défunts, celui-ci est aujourd’hui plutôt de les incinérer. Ainsi, en 2018, il y eut près de 2800 incinérations pour 400 inhumations.

Cela implique de repenser notamment les colombariums et jardins du souvenir et nécessite de disposer de fours de crémation à même de répondre aux besoins de la population.

Les rénovations du cimetière de Châtelaine, de la chapelle Camoletti à Saint-Georges et de la chapelle des Rois ont été terminées.

Nous travaillons maintenant à l’étude de la rénovation du centre funéraire de Saint-Georges pour que le bâtiment et ses équipements soient réactualisés. Il s’agit de rénover la technique du bâtiment lui-même et d’acquérir de nouveaux fours.

Afin d’offrir un accueil optimal aux familles, les chambres mortuaires ainsi que les espaces d’accueil seront en outre améliorés.

La proposition de réalisation pour ce projet sera déposée d’ici à fin 2019.

Ensuite, afin de lutter contre l’exclusion sociale, il est important de mettre à disposition des lieux permettant de favoriser le lien social.

Dans ce contexte, la direction du département conduit avec l’URB une démarche de planification des équipements socio-culturels dont les résultats seront intégrés au plan directeur communal 2020-2030.

Il s’agit de réaliser un état des lieux de l’offre en équipements socio-culturels et de leurs usages, d’identifier les besoins prioritaires que la Ville souhaite couvrir et de définir une planification des équipements.

Cette démarche concerne les écoles, les maisons de quartier, les espaces de quartier et les ludothèques.

En termes d'animation socio-culturelle, mentionnons encore les projets suivants:

- la rénovation de la ferme Menut-Pellet arrivera à son terme au printemps 2020 et cette dernière ouvrira ses portes à la prochaine rentrée scolaire. Ce lieu sera important dans le quartier de la Concorde, qui se développe fortement et manque d'espaces de rencontre pour la population;
- l'ancien manège ouvrira également l'automne prochain et accueillera la maison de quartier, une ludothèque, une halte-garderie et un restaurant scolaire;
- le centre socio-culturel de la gare des Eaux-Vives, qui sera situé près de la gare de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), ouvrira ses portes en 2023. Il sera principalement dévolu aux jeunes mais proposera également cinq salles polyvalentes mises à la disposition des habitants du quartier pour des activités de loisirs, culturelles, de rencontre ou familiales, sous la forme de prêts ponctuels.

Enfin, sur le front de l'urgence sociale, la magistrate souhaite également souligner la récente réalisation de Fort-Barreau, qui propose 19 logements-relais à la disposition de personnes qui vivent des situations difficiles, cumulant souvent plusieurs problématiques (bas revenus, problèmes de santé, dettes, difficultés familiales, ...).

Il y a aussi la rénovation de la villa Vermont, qui ouvrira ses portes le 7 octobre prochain et qui accueillera le Point d'eau. Mis à la disposition de Carrefour-Rue, cet espace sera à la fois un lieu d'hygiène et de soins pour les personnes en situation de précarité ou sans abri.

En résumé, les grands projets d'investissement qui mobiliseront le département de la cohésion sociale et de la solidarité ces prochaines années sont:

- la construction d'écoles dans le PAV et dans le secteur du Mervelet, avec un point d'attention sur le secteur Allières/Petite-Boissière;
- la construction de la crèche du Carré-Vert et de la crèche de la gare des Eaux-Vives;
- la construction du centre socio-culturel de la gare des Eaux-Vives;
- la rénovation du centre funéraire de Saint-Georges.

M<sup>me</sup> Alder remercie les commissaires de leur attention et se tient à leur disposition pour répondre aux questions qu'ils ont.

*Page 15*

Un commissaire demande sur quels critères sont fondées les répartitions en matière d'investissement.

M<sup>me</sup> Alder répond qu'un des critères prépondérants, ce sont les obligations légales. Il y a aussi les montants, fixés à 130 millions de francs à dépenser en termes d'investissement chaque année. Il y a tout un arbitrage en fonction des chantiers, qui est géré par M. Pagani. Il y a également un critère d'urgence, comme pour les équipements scolaires.

*Page 45*

Une commissaire note que pour les huit bâtiments scolaires en Ville de Genève un montant de 2 295 000 francs apparaît. Elle se souvient qu'il a été question du Mervelet et de la Petite-Boissière et demande si d'autres sont compris dedans.

M. Mimouni explique qu'il s'agit de la sécurisation de la gestion des accès.

Elle ne comprend pas pourquoi les écoles ne sont pas rehaussées, à la place de construire autres bâtiments. A Trembley par exemple, il y a un nombre important de bâtiments qui occupent l'espace.

M<sup>me</sup> Alder explique que certaines écoles sont des bâtiments protégés, comme Geisendorf. De ce fait, il n'est pas possible de toucher au bâtiment. Elle indique que M. Pagani est plus à même de répondre à ces questions.

M. Vallat nous lit un règlement du Département de l'instruction publique (DIP), un article qui dit que les bâtiments doivent avoir deux étages sur rez-de-chaussée mais que si la situation l'exige, ils peuvent être rehaussés à trois étages.

Fin des questions en avançant page par page.

Une commissaire revient au pourcentage général par rapport à la petite enfance et indique que la répartition entre les secteurs était très différente. Elle demande si la planification permet de voir si la différence entre les quartiers va s'améliorer ou si certains quartiers n'auront pas de nouvelles constructions.

M. Mimouni avance le secteur des Eaux-Vives, où le taux de réponse au besoin est relativement bas. L'équipement route de Frontenex 54 et gare des Eaux-Vives permettra de faire remonter le taux. Donc, il y a bien un monitoring qui est fait avec l'URB, le département des constructions et de l'aménagement, pour essayer d'identifier les opportunités par quartier, pour pouvoir répondre aux besoins et augmenter les taux.

M<sup>me</sup> Alder ajoute que dans les nouveaux quartiers qui seront construits, les équipements collectifs sont tout de suite mis en place.

A l'unanimité la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse prend acte de ce 15<sup>e</sup> PFI.

## **Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le 15<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2020-2031.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel.**

Cet objet a été renvoyé en commission des arts et de la culture lors de la séance plénière du 10 septembre 2019. Il a été étudié lors des séances de la commission des 4 et 18 novembre 2019 sous la présidence de M. Ulrich Jotterand. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Laura Kiraly que nous remercions de son travail.

### **Séance du 4 novembre 2019**

*Audition de M. Sami Kanaan, chef du département de la culture et du sport, accompagné de M<sup>me</sup> Martine Koelliker, directrice adjointe du département*

Dans sa présentation, M. Kanaan attire l'attention sur le fait que dans le 15<sup>e</sup> PFI la part de la culture diminue de 13% à 9%. La raison en est qu'il y a plusieurs très gros projets non encore chiffrés qui vont arriver ces prochaines années (par exemple le Musée d'art et d'histoire, la Bibliothèque de Genève) et que la part du sport a augmenté.

### *Projet du Bâtiment d'art contemporain (BAC)*

Le BAC est à bout touchant d'un accord avec les partenaires privés qui vont cofinancer la rénovation. Un accord de principe sera conclu d'ici au début de l'année prochaine. Le premier objet formel sera la servitude liée à la reprise du bâtiment de l'ancienne SIP. Les deux étages du dessus sont désormais libres. La Ville a trouvé un accord avec la caisse de pension de l'Etat de Genève pour reprendre le bâtiment. Dans l'ancienne SIP serait hébergé le Commun, ce qui permet d'avoir assez de marge au BAC pour loger le MAMCO, le Centre de la photographie Genève (CPG) et le Centre d'art contemporain (CAC).

### *Projet Muséum*

Le projet majeur est l'assainissement du bâtiment scientifique et la mise à niveau des espaces fréquentés par le public.

### *Projet MAH*

Le programme du concours d'architecture est en cours. Déjà mis en œuvre: les travaux urgents financés par le crédit de près d'un million voté par le Conseil municipal.

### *Projet du Casino Théâtre*

Actuellement à l'étude, la salle étant obsolète. De nombreuses incohérences ont été détectées au niveau de la structure du bâtiment. Il faudra repenser tout le bâtiment et le crédit sera plus élevé que prévu.

### *Machinerie du Grand Théâtre*

La discussion sur la rénovation lourde de la machinerie du Grand Théâtre est en cours. Cette dernière se fera probablement en deux étapes entre la partie informatique et la partie technique.

### *Projet Bibliothèque des Eaux-Vives*

M. Kanaan espère que le Conseil municipal votera en plénière la rénovation de la Bibliothèque des Eaux-Vives. Il espère par ailleurs pouvoir déposer aussi un crédit sur la Bibliothèque de la Servette qui a besoin d'une mise à niveau et d'un meilleur accueil du public.

### *Projet de numérisation des collections*

Ce grand projet est très important pour le département.

### *Conclusion*

Il faut relativiser la baisse de la part d'investissement du 15<sup>e</sup> PFI au vu de la présentation ci-dessus et des défis qui nous attendent.

### *Questions*

Un commissaire revient sur le statut des crédits votés et déposés (p. 19). Il aimerait savoir ce qui se passerait si les statuts déposés au Conseil municipal n'étaient pas votés.

M. Kanaan répond que le PFI est un arrêt sur image d'un processus dont la mise à jour se fait régulièrement. Il y a une jauge de 130 millions de francs par année. Il souligne que c'est beaucoup plus strict qu'auparavant. Si un crédit arrive en cours d'année il faut le compenser avec un autre objet.

Une commissaire demande où ils en sont avec le Musée d'art et d'histoire. M. Kanaan répond que le nouveau directeur a pris ses fonctions récemment. Il est impliqué dans le choix du mandataire pour construire le programme du concours. Les douze prochains mois devraient associer tous les partenaires pour formu-



ler un projet rassembleur. Par ailleurs, ils ont reçu un courrier du Conseil d'Etat confirmant la mise à disposition gratuite du bâtiment de la HEAD. Ce serait la contribution unique du Canton au Musée d'art et d'histoire qui doit encore passer par le Grand Conseil. La lettre souligne que le projet ne commencera pas avant 2024-2025.

Une commissaire demande si le Musée est suffisamment sécurisé pour être fréquentable actuellement. M. Kanaan répond que les expositions principales sont déjà programmées pour 2020-2021 et que le directeur va marquer son arrivée par d'autres projets.

Un commissaire pose une question concernant la salle du Grand Conseil. M. Kanaan répond que le chantier a pris du retard. Sur le principe ils étaient tous d'accord que le Conseil municipal ne se fera pas exclure de la salle dont il était propriétaire jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Par contre le Grand Conseil souhaitera probablement une participation aux frais, mais sur des montants minimes.

Une commissaire demande des précisions sur la rénovation des machineries du GT. M<sup>me</sup> Koelliker répond qu'une première évaluation sur la partie informatique a donné lieu à un premier rapport et un premier devis d'une entreprise qui a réalisé à l'époque ces machineries. Il était question d'un crédit de l'ordre de 3 millions de francs. Cette partie pourrait se faire en plusieurs étapes pour éviter la fermeture du GT. Dans un deuxième temps, il a été demandé une expertise complète sur les parties mécaniques et hydrauliques. Lors d'une première séance avec l'expert, il semble qu'ils pourraient scinder le travail en deux étapes. La deuxième étape prendra plus de temps et ne pourra pas être réalisée en petits bouts. Il faudra donc envisager une période de quelques mois de chantier sur la machinerie et l'hydraulique. Le rapport final de l'expert est attendu pour fin 2019. M. Kanaan précise que la volonté du GT est d'éviter au maximum la fermeture. Il souligne que le nouveau directeur technique est remarquable.

Un commissaire questionne sur le Pavillon de la danse. Il aimerait avoir des précisions sur les aménagements et la végétalisation. M. Kanaan répond que pour l'instant il se concentre sur le Pavillon qui a bien émergé avec une remise du bâtiment au printemps et le début effectif de la saison en septembre 2020. Ensuite, le département de M. Pagani passera aux aménagements. Il n'en sait pas plus.

Une commissaire questionne sur le calendrier du Carré-Vert. M. Kanaan explique qu'il y a encore des problèmes qui inquiètent de finitions des sols ainsi que de gestion climatique; cela est en train d'être examiné par des experts et, entre-temps, les déménagements ont été suspendus.

Une commissaire demande ce qu'il y a au boulevard de Saint-Georges 21. M<sup>me</sup> Koelliker répond qu'il s'agit d'un bâtiment d'équipements publics avec la crèche, la salle de gymnastique, la salle pluridisciplinaire, demandés par le

Conseil municipal. M. Kanaan précise qu'il s'agissait à l'époque de faire une salle pour décharger l'Usine. Depuis il n'y a pas eu d'évolution.

Un commissaire demande où nous en sommes sur l'étude des réservoirs du bois de la Bâtie. M. Kanaan rappelle que cet objet est poussé par M. Pagani. Il est très onéreux. C'est donc un projet qui recule dans le PFI.

Concernant la Nouvelle Comédie, M. Kanaan annonce qu'il y aura probablement un léger dépassement sur le crédit qui a été voté pour les équipements scéniques. Mais ils ont sollicité le Fonds intercommunal pour 800 000 francs, et une fondation privée genevoise qui a accepté de participer aux matériels scéniques. Ainsi ce surcoût devrait être absorbé.

Un commissaire demande si on pourra tout faire tenir dans les 130 millions de francs de ce 15<sup>e</sup> PFI. M. Kanaan répond que le vote du 15<sup>e</sup> PFI a été un petit peu plus simple au Conseil administratif que d'autres années. Le gros morceau du GT se termine et la Comédie aussi. Globalement les gros défis d'investissement se concentrent actuellement sur le logement, les besoins scolaires et l'assainissement énergétique des bâtiments. Un des plus gros consommateurs est le département de M. Kanaan, avec, par exemple, le centre sportif des Vernets (piscine et patinoire).

Un commissaire demande s'ils pourraient avoir des propositions qui contiennent tout. M<sup>me</sup> Koelliker répond par la négative pour ce qui concerne le Muséum d'histoire naturelle, crédit de construction et crédit de muséographie. Elle annonce qu'une nouvelle ligne devra être introduite au PFI pour le crédit d'étude de la muséographie.

Un commissaire demande quel est le calendrier pour la rénovation du Casino Théâtre. M. Kanaan explique que les travaux vont durer en tout cas deux ans; il faudra trouver une solution de relogement de la Revue genevoise. Les architectes qui ont mené l'étude ont découvert que ce bâtiment est une sorte de conglomerat de petits bâtiments. Il y a des problèmes structurels et de sécurité. Le montant des travaux sera supérieur à celui annoncé au PFI.

Un commissaire demande des précisions sur les nouvelles affectations du bâtiment des Philosophes. M. Kanaan répond que le projet le plus concret serait celui de l'Université de Genève et des HES pour faire un lieu fédérateur en collaboration avec les étudiants. Le cas échéant ce serait un droit de superficie à une fondation. C'est le Conseil municipal qui votera. Ce projet pourrait ne rien rapporter mais ne devrait rien nous coûter.

Un commissaire demande s'il pourrait y avoir un revenu sur un droit de superficie. M. Kanaan répond que c'est possible mais en échange de l'entretien du bâtiment... donc ils préféreraient céder un droit de superficie non payant.

Un commissaire demande si le bâtiment est classé. M. Kanaan répond que non, mais il est dans la zone protégée de la Vieille-Ville.

Un commissaire demande où en est la situation du bâtiment du bastion de Saint-Antoine. M. Kanaan répond que M. Pagani travaille activement sur ce projet. Pour lui, la structure la plus compétente pour l'exploiter serait celle de la Fondation des Clefs de Saint-Pierre qui gère le site archéologique de la Cathédrale.

Une commissaire demande si le Conseil administratif et le département de la culture avaient des projets de valorisation des espaces de la Maison internationale des associations. M. Kanaan répond que dans le cadre de la cession du bâtiment des Beaux-Arts du Musée d'art et d'histoire, le Canton envisage aussi une cession de sa partie de la MIA pour répondre à la question foncière. Cela ouvre la voie sur la question de la mise à niveau du bâtiment.

Un commissaire pose une question sur Geneva Lux: étant donné que, chaque année, un objet supplémentaire est acquis, qu'il est écrit «renouvellement Geneva Lux et décoration de Noël», qu'en est-il du périmètre du renouvellement? M. Kanaan répond qu'il y a le renouvellement des bandes lumineuses blanches de base qui vieillissent très vite ainsi que le remplacement partiel des œuvres qui restent là chaque année.

### **Séance du 18 novembre 2019**

Le président rappelle que le 15<sup>e</sup> PFI avait été discuté le 4 novembre. Il s'agit donc d'en prendre acte. Sans commentaires ni amendements, la commission prend acte du 15<sup>e</sup> PFI.